

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'INDRE



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

36



JUILLET 2026

N°12

LA LETTRE DU CDOMK DE L'INDRE



EDITORIAL

Mot de notre Président

Chers confrères, chères consœurs,

Ce lundi 22 juin, j'ai eu l'honneur d'être élu Président du Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Indre.

Je serai entouré d'une équipe dynamique et engagée : Capucine Massay-Girouard, Vice-présidente, Isabelle Lancereau, Secrétaire générale, et Hélène Palteau, Trésorière.

À l'issue des élections de mai dernier, le Conseil départemental s'est également enrichi de deux nouveaux représentants du collège libéral. Je souhaite ainsi la bienvenue à Thibaut Coutella et Guillaume Bassi. Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés et ont participé à ce temps démocratique.

J'adresse également une pensée toute particulière à Francis Dusserre. Son implication au sein de l'Ordre, ses idées, sa plume et son franc-parler ont marqué notre institution et nous manqueront assurément.

Dans le cadre de ce mandat, je serai particulièrement attentif aux enjeux de santé de notre territoire et m'attacherai à promouvoir notre profession auprès des acteurs locaux. Les masseurs-kinésithérapeutes jouent un rôle essentiel dans le parcours de soins, un rôle qui mérite d'être davantage reconnu et valorisé.

Notre profession se trouve aujourd'hui à un moment important de son évolution. Ensemble, nous devons veiller à ce que les intérêts des patients, la qualité des soins et l'expertise des professionnels demeurent au cœur des décisions qui nous concernent.

L'Ordre continuera d'assurer sa mission essentielle : garantir la qualité et la sécurité des soins, dans l'intérêt des patients comme des praticiens.

Je remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance et reste à l'écoute de chacun d'entre vous tout au long de ce mandat.

Bien confraternellement

Baptiste LOUP – Président du CDOMK de l'Indre

Fonctionnement de l'Ordre

Pour assurer ses missions, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'appuie sur :

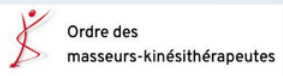
- 1 conseil national
- 14 conseils régionaux/interrégionaux
- 99 conseils départementaux/interdépartementaux

L'Ordre est le garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients:

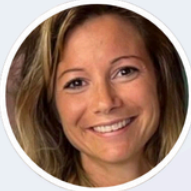
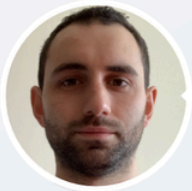
- Il représente tous les professionnels en exercice et est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour promouvoir l'intérêt des patients et les enjeux et l'avenir de la profession.
 - Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.
 - Il œuvre pour soutenir les actions de santé publique et la qualité des soins.
 - Il contrôle la compétence des kinésithérapeutes quelle que soit l'origine de leur diplôme.
 - Il est le garant du respect de la déontologie, de l'éthique et des règles professionnelles, et assure la diffusion des bonnes pratiques.
 - Il assure une mission de solidarité et d'entraide auprès des kinésithérapeutes et de leurs ayants droit.
 - Il est chargé d'organiser la discipline professionnelle.
 - Il est au service de la reconnaissance de la profession au sein du système de santé.
 - Il assure la gestion du tableau, véritable indicateur de la démographie professionnelle.
-

Présentation CDO MK de l'Indre

LES ÉLUS DU CDO MK 36



Les membres du bureau



BAPTISTE LOUP
Président

CAPUCINE MASSAY GIROUARD
Vice Présidente

HÉLÈNE PALLEAU
Trésorière

ISABELLE LANCEREAU
Secrétaire générale

Les conseillers titulaires



GUILLAUME BASSI

THIBAUT COUTELLA

HERVÉ ANDRÉ

SERGIO PINTO

Les conseillers suppléants



VÉRONIQUE BOREL

ALEXANE FÉMÉNIA

GRÉGORY D'HAUTCOURT

CHRISTELLE RAYMOND
Secrétaire Administrative

Le Secrétariat Administratif

Notre secrétaire administrative, Christelle RAYMOND est présente au CDO MK 36 pour répondre à vos questions tous les matins de 9h30 à 12h00 sauf le mardi. Vous pouvez la joindre au 02.54.27.75.51 ou par courriel : cdo36@ordremk.fr.

Les Commissions obligatoires

Le Conseil départemental s'appuie sur plusieurs commissions composées de conseillers ordinaires. Elles permettent de traiter les différents sujets liés à l'exercice de la profession et d'assurer les missions confiées à l'Ordre.

1. La Commission Tableau

La commission Tableau est chargée d'étudier les demandes d'inscription au Tableau de l'Ordre. Elle vérifie que les conditions légales et réglementaires sont remplies (qualification, moralité, conditions d'exercice, etc.) et veille à la mise à jour des informations concernant les masseurs-kinésithérapeutes inscrits. Son travail garantit la sécurité des patients et la qualité de l'exercice professionnel.

2. La Commission Contrats

Cette commission examine les contrats soumis à l'Ordre (collaboration, remplacement, association, exercice en société, etc.). Son rôle est de s'assurer que les conventions respectent les dispositions légales, réglementaires et déontologiques, tout en protégeant les intérêts des professionnels et des patients.

3. La commission Conciliation

Elle a pour rôle la résolution amiable et sans caractère juridictionnel de tout conflit entre professionnels kinésithérapeutes, éventuellement entre un kinésithérapeute et un autre professionnel, ou tout conflit entre un kinésithérapeute et un tiers (patient, bailleur, etc.). Chacun peut s'y présenter accompagné d'un conseil ou d'un avocat. C'est un moment de discussion, chacun présentant de façon contradictoire ses doléances et arguments.

Lorsqu'un accord est trouvé, et c'est ce qui arrive le plus souvent, un écrit signé de tous en atteste.

En cas de désaccord persistant, le CDO transmet le dossier avec un avis motivé à la chambre disciplinaire de 1ère instance du conseil régional de l'Ordre des Kinésithérapeutes (la CDPI).

Les missions des conseillers ordinaires

Au-delà de leur participation aux commissions, les conseillers départementaux assurent différentes missions au service de la profession.

Les conseillers du Conseil départemental de l'Ordre représentent la profession au niveau local. Ils accompagnent les kinésithérapeutes dans leurs démarches, répondent aux questions relatives à l'exercice professionnel, veillent au respect des règles déontologiques et participent à la promotion de la qualité des soins.

1. L'entraide

La mission d'entraide constitue une valeur essentielle de l'Ordre. Elle accompagne les confrères confrontés à des difficultés personnelles, professionnelles, financières ou de santé. Dans un esprit de solidarité et de confidentialité, elle oriente vers les dispositifs adaptés et peut proposer un soutien lorsque la situation le nécessite.

2. Information et accompagnement

Les conseillers informent les professionnels sur l'évolution des textes réglementaires, répondent aux interrogations relatives à l'exercice quotidien et accompagnent les kinésithérapeutes tout au long de leur parcours professionnel : installation, remplacement, collaboration, cessation d'activité, etc.

3.Représentation de la profession

Le Conseil départemental entretient des relations avec les institutions de santé, les autres ordres professionnels et les partenaires locaux afin de défendre les intérêts de la profession et de contribuer à l'organisation des soins sur le territoire.

Ensemble, ces commissions et ces missions permettent à l'Ordre d'assurer ses trois grandes priorités : garantir la qualité et la sécurité des soins, accompagner les masseurs-kinésithérapeutes dans leur exercice et veiller au respect des principes déontologiques qui fondent la profession.



Actualités du CDO MK de l'Indre

Élections ordinales : une forte mobilisation dans l'Indre

Les dernières élections ordinales ont enregistré un taux de participation de 23,08 % dans notre département.

Avec 39 votants, l'Indre se classe au 2^e rang régional en termes de participation, témoignant de l'implication des confrères et consœurs dans la vie ordinale.

Le Conseil remercie chaleureusement l'ensemble des électeurs pour leur engagement.

Stationnement à Châteauroux : une avancée pour les kinésithérapeutes à domicile

Nous avons le plaisir de vous informer que la gratuité du stationnement est désormais accordée aux masseurs-kinésithérapeutes réalisant des soins à domicile sur la ville de Châteauroux.

Cette mesure, mise en œuvre en partenariat avec EFFIA, constitue une reconnaissance concrète des contraintes liées à l'exercice libéral à domicile et facilite les déplacements des professionnels auprès des patients.

Nous remercions l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette avancée.

Formation : l'antenne de l'EUK CVL à Châteauroux poursuit son développement

Les perspectives sont encourageantes pour l'antenne de l'EUK CVL à Châteauroux.

Le projet est piloté par **Fabrice Miguel**. Les aspects budgétaires feront l'objet d'une analyse approfondie dans les prochains mois.

Cette implantation représente une opportunité importante pour l'attractivité de notre territoire et la formation des futurs professionnels.

Agence d'Attractivité de l'Indre : Soirée kinés le 27 Juin au Golf de Villedieu sur Indre

Mardi soir, le 27 Juin, la chaleur écrasante n'a pas entaché la bonne humeur des participants de la soirée annuelle des masseurs kinésithérapeutes de l'Indre, organisée par l'Agence d'attractivité de L'Indre en Berry en partenariat avec le Conseil de l'Ordre.

Au frais dans le club house du magnifique Golf du Val de l'Indre, une quarantaine de praticiens, venus des quatre coins du Département de l'Indre ont partagé un super moment de convivialité, de rencontres et d'échanges en présence des étudiants de l'école d'Orléans et de la nouvelle école de Tours.

Présentation du nouveau bureau du Conseil de l'Ordre, échanges autour des projets à venir pour la profession dans l'Indre, inter-connaissance ... Merci à tous pour votre présence, votre bonne humeur et ces beaux échanges !



Crédits photos : Agence d'attractivité de l'Indre en Berry

Restons mobilisés pour notre profession

Le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Indre reste à votre écoute et poursuit son action au service de la profession, de la qualité des soins et de l'accompagnement des praticiens sur l'ensemble du territoire.

Tableau CDO MK de l'Indre

Nous souhaitons une bonne continuation à :

- Raphael GUEVELOU qui part dans le 37
- Lucille VIGNAUD qui part dans le 38



Nous souhaitons la bienvenue à :

- Ionela STANCA qui exerce en libéral à Issoudun
- Clément SOEIRO-REGO qui exerce en libéral au Poinçonnet
- Auriane SALOMON qui exerce en libéral à Châteauroux
- Angel JIMENEZ CIRUJANO qui exerce en salariat à Pouligny Notre Dame

Démographie

- 34 kinésithérapeutes sont inscrits au tableau du CDOMK de l'Indre en salariat.
- 172 kinésithérapeutes sont inscrits au tableau du CDOMK de l'Indre en libéral

Nous comptons aujourd'hui, 206 kinésithérapeutes sur notre territoire.

Prochainement, nous vous présenterons une carte interactive de notre département.

Région Centre Val de Loire

Légion d'honneur : Annabelle COUILLANDRE

Le 4 mai 2026 au Ministère de la Santé à Paris, Annabelle Couillandre est décorée. Toute la profession est honorée.

Madame Annabelle Couillandre, Directrice de l'EUK d'Orléans, a reçu la Légion d'Honneur des mains de la Ministre de la santé. C'est un bel hommage à celle qui a fait de l'institut de formation d'Orléans une Ecole Universitaire, la première en France et a ainsi beaucoup contribué à l'entrée de la profession à l'université.

CNOMK

Prévention des risques psychosociaux : un dispositif national d'entraide

Le Conseil national de l'Ordre poursuit son engagement en faveur du bien-être des kinésithérapeutes.

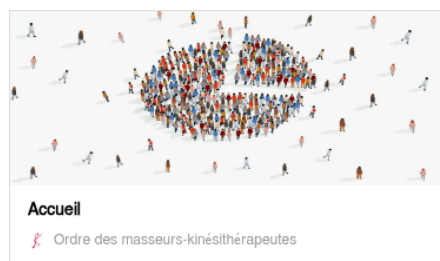
Les confrères et consœurs confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique grâce :

- au formulaire national de prise de contact pour une demande d'entraide ;
- au numéro vert dédié : 0800 288 038.

N'hésitez pas à solliciter ces dispositifs en toute confidentialité si vous en ressentez le besoin.

Vos Ressources

Les missions de l'Ordre qui concernent votre quotidien sont disponibles sur le site du CNOMK.

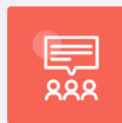


Espace juridique



Les contrats

L'ordre s'est vu confier des compétences en matière d'examen des contrats conclus par les masseurs-...



Les avis

L'Ordre prend des avis sur des pratiques qui peuvent poser question dans le cadre de l'exercice quotidien des...



La déontologie

Le code de déontologie rassemble et codifie l'ensemble des devoirs professionnels des masseurs-kinésithérapeutes



La jurisprudence

L'Ordre s'est vu confier le pouvoir de rendre la justice au nom de l'État.

Espace exercice



La mobilité

Comment exercer en France, vous souhaitez changer de département, ou encore comment obtenir votre carte...



L'entraide

Solidarité envers les praticiens en difficulté.



Les diplômes

Le DE de masseur-kinésithérapeute forme à la réalisation d'actes de rééducation ou de massage, manuels ou aid...



Les guides pratiques

Retrouvez ici les guides de bonnes pratiques de l'Ordre.

Accès à votre **espace dans « mon portail kiné »**.



Mon portail Kiné : les modalités d'utilisation

La plateforme « Mon portail Kiné » a été mise en place pour faciliter vos démarches. Vous pouvez : visualiser vos informations personnelles, modifier votre mail ou votre numéro de téléphone portable,...

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes / Apr 2, 2025

CDOMK de l'Indre

14 place st Cyran 36000 Châteauroux

cdo36@ordremk.fr  **Accueil**

02 54 27 75 51